

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES**

**N° 195 – ÉDITION DU 25 AVRIL 2023**

**SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54043 ESSEY-LES-NANCY CEDEX**

Tél. 03 83 16 47 03 – Fax. 03 83 16 47 03

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)

Dépôt légal 1297

**- Édition du 25 avril 2023 -**

**SOMMAIRE**

**Décisions du Conseil d'Administration**

**Conseil d'administration du 14 avril 2023**

- DÉLIBÉRATION N°D2023\_035 Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 9 décembre 2022
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_036 Information des décisions prises par le bureau du conseil d'administration
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_037 Information relative à la mise en place d'une charte des valeurs
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_038 Compte administratif 2022
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_039 Compte de gestion 2022
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_040 Affectation du résultat 2022
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_041 Autorisations de programme et crédits de paiement
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_042 Mise à jour du du plan pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2024
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_043 Budget supplémentaire 2023
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_044 Autorisation de signature d'un avenant à la convention cadre 2022-2024 et du contrat d'objectifs annuel pour l'année 2023 entre le SDIS 54 et l'UDSP 54
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_045 Transfert du centre d'incendie et de secours de Lenoncourt vers Art-sur-Meurthe
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_046 Mise à jour du tableau des emplois au 1er mai 2023
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_047 Mise à jour du tableau des effectifs au 1er mai 2023
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_048 Modification de la délibération n° D2017\_139 du Conseil d'administration du 07/12/2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux personnels administratifs et techniques spécialisés: application du RIFSEEP à l'ensemble des filières du personnel administratif et technique du SDIS54
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_049 Modification du règlement intérieur SPP- PATS - Titre Huit Temps de travail - Mise en place d'un régime de garde 12h00 pour les sapeurs-pompiers professionnels

- DÉLIBÉRATION N°D2023\_050 Modification du règlement intérieur SPP- PATS - Titre Huit Temps de travail - 8.2 Chapitre II Régime de travail des personnels de garde - 8.2.2 Section 2 Cas particulier du temps partiel des agents en service de garde
- DÉLIBÉRATION N°D2023\_051 Mise en place d'une mesure incitative pour les sapeurs-pompiers professionnels affectés au centre d'incendie et de secours de Longwy

**DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 14 AVRIL 2023**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 14 AVRIL 2023

---

### DÉLIBÉRATION N°D2023\_035      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 décembre 2022.

### DÉLIBÉRATION N°D2023\_036      INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des délibérations prises par le bureau du conseil d'administration.

### DÉLIBÉRATION N°D2023\_037      INFORMATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DES VALEURS

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 23 novembre 2018 (n° D2018\_128) relative à l'adoption d'une feuille de route pluriannuelle 2019-2021,  
Vu la délibération du bureau du Conseil d'administration du 3 mars 2023 prenant acte de la présente charte,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de la charte des valeurs telle que figurant en annexe, réalisée dans le cadre de la feuille de route pluriannuelle 2019-2021.

### DÉLIBÉRATION N°D2023\_038      COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le compte de gestion 2022 présenté par Madame le Payeur Départemental,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le compte administratif 2022 ainsi que ses annexes, tels que joints à la présente délibération,

- **prend acte** de la concordance du compte administratif 2022 avec le compte de gestion 2022 présenté par madame le Payeur départemental.

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_039** COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12,

Vu le compte administratif 2022 présenté lors de cette même séance du Conseil d'administration et sa concordance avec le compte de gestion 2022,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le compte de gestion transmis par madame le Payeur départemental de Meurthe-et-Moselle pour l'exercice 2022.

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_040** AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé excédentaire de 2022, d'un montant de 4 132 694,00 €, tel que constaté lors du vote du compte administratif 2022, comme suit :

- 600 000 € en recettes d'investissement (chap. 10, article 1068),
- le solde, soit 3 532 694 €, à la section de fonctionnement, sera inscrit en report à nouveau (recettes : chap. 002).

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_041** AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les ajustements des crédits de paiement de certaines autorisations de programme tels que proposés dans le rapport et repris en annexe,

- **prend acte** que les ajustements proposés sont repris, pour ce qui impacte l'exercice budgétaire 2023, dans le cadre du budget supplémentaire 2023 présenté lors de cette même séance du conseil d'administration,

- **prend acte** du bilan présenté ci-dessus **et confirme la clôture** des autorisations de programme suivantes, arrivées à échéance au 31/12/2022 :

- AP 2016-003 relative à la construction du centre interdépartemental de Villerupt,

- AP 2019-001 relative à l'acquisition d'engins dans le cadre du plan pluriannuel 2019-2021,
- AP 2020-03 relative aux travaux de rénovation du centre d'incendie et de secours de Val de l'Orne,

- **autorise** le Président du conseil d'administration à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations.

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_042** MISE À JOUR DU DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA PÉRIODE 2022-2024

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 10 décembre 2021 (n°2021-120),

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** du bilan de la première année de mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement 2022-2024,

- **adopte** les modifications du plan pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2024, visant à le mettre à jour, étant précisé qu'il reste un objectif fixé pour cette période, telles que présentées et rappelées en annexe,

- **adopte** les modifications de la liste des projets immobiliers fixée comme objectif pour la période 2022-2027, telle que présentée en annexe,

- **précise** que ce plan et cette liste de projet restent susceptibles d'ajustements au cours de cette période, en fonction des capacités financières de l'établissement.

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_043** BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Le Conseil d'administration,

Vu le compte administratif 2022,

Vu la décision du conseil d'administration concernant l'affectation du résultat 2022,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le budget supplémentaire de l'exercice 2023, dont un état simplifié est présenté en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_044** AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION CADRE 2022-2024 ET DU CONTRAT D'OBJECTIFS ANNUEL POUR L'ANNÉE 2023 ENTRE LE SDIS 54 ET L'UDSP 54

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'administration (n° 2022-38) du 8 avril 2022 autorisant la signature de la convention cadre 2022-2024 et du contrat d'objectif annuel pour l'année 2022 entre le SDIS et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Meurthe-et-Moselle,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant n°1 à la convention cadre de partenariat 2022-2024 entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Meurthe-et-Moselle tel que présenté en annexe, visant notamment à en prolonger la durée de 2 années,

- **adopte** le contrat d'objectifs annuel pour l'année 2023 entre les partenaires, tel que présenté en annexe,

- **décide**, au vu de ce contrat d'objectifs, l'attribution d'une subvention de 5 000 € (montant maximum) suivant les modalités définies, étant précisé que ce montant est pris en compte au budget supplémentaire 2023,

- **autorise** son président à signer ladite convention cadre et ledit contrat d'objectifs.

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_045**      TRANSFERT DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LENONCOURT VERS ART-SUR-MEURTHE

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Schéma d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) arrêté par Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle le 9 juillet 2020,

Vu la délibération n° D2022\_061 du bureau du Conseil d'administration du 24 juin 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Lenoncourt du 7 mars 2023,

Vu l'avis de la Commission administrative et technique du 20 mars 2023,

Vu l'avis du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 27 mars 2023,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** du transfert du centre d'incendie et de secours de Lenoncourt vers Art-sur-Meurthe à la date qui sera fixée par arrêté préfectoral,

- **donne un avis favorable** au changement de dénomination du centre transféré qui deviendra le centre d'incendie et de secours d'« Art-sur-Meurthe » à compter de la date effective du transfert du centre.

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_046**      MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER MAI 2023

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis du comité social territorial du 21 mars 2023,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du tableau des emplois, telles que présentées en annexe, en vue d'une application à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_047** MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MAI 2023

Le Conseil d'administration,  
Vu la délibération n° D2019\_061 du 4 juillet 2019,  
Vu l'avis du comité social territorial du 21 mars 2023,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le tableau des effectifs au 1er mai 2023 tel que présenté en pièce-jointe.

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_048** MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D2017\_139 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/12/2017 RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AUX PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES SPÉCIALISÉS: APPLICATION DU RIFSEEP À L'ENSEMBLE DES FILIÈRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DU SDIS54

Le Conseil d'administration,  
Vu la délibération n° D2017\_139 en date du 7 décembre 2017 modifiée, relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les personnels administratifs et techniques (PATS) du SDIS,  
Vu l'avis du comité social territorial du 21 mars 2023,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** de modifier la délibération du Conseil d'administration n° D2017\_139 du 7 décembre 2017 modifiée pour élargir son application au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

- **détermine** la mise à jour des plafonds applicables à la part indemnité de fonctions, sujétions et expertise (IFSE) et à la part complément indemnitaire annuel (CIA), dans la limite du plafond global fixé par le RIFSEEP applicable aux agents de l'État comme suit :

Cadres d'emplis concernés	Montant RIFSEEP annuel maximum	
	IFSE	CIA
Adjoint administratifs	11 340,00	1 260,00
Adjoint techniques	11 340,00	1 260,00
Agents de maîtrise	11 340,00	1 260,00
Rédacteurs territoriaux	17 480,00	2 380,00
Techniciens territoriaux	17 480,00	2 380,00
<b>Assistant territorial socio-éducatif</b>	<b>19 480,00</b>	<b>3 440,00</b>
Attachés territoriaux	36 210,00	6 390,00
Ingénieurs territoriaux	36 210,00	6 390,00

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_049**      MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR SPP- PATS - TITRE HUIT TEMPS DE TRAVAIL - MISE EN PLACE D'UN RÉGIME DE GARDE 12H00 POUR LES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 20 mars 2023,  
Vu l'avis du comité social territorial du 21 mars 2023,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du règlement intérieur des SPP-PATS telles que présentées en annexe à compter du 1er mai 2023.

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_050**      MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR SPP- PATS - TITRE HUIT TEMPS DE TRAVAIL - 8.2 CHAPITRE II RÉGIME DE TRAVAIL DES PERSONNELS DE GARDE - 8.2.2 SECTION 2 CAS PARTICULIER DU TEMPS PARTIEL DES AGENTS EN SERVICE DE GARDE

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 20 mars 2023,  
Vu l'avis du comité social territorial du 21 mars 2023,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du règlement intérieur des SPP-PATS telles que présentées en annexe à compter du 1er mai 2023.

**DÉLIBÉRATION N°D2023\_051**      MISE EN PLACE D'UNE MESURE INCITATIVE POUR LES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AFFECTÉS AU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LONGWY

Le Conseil d'administration,  
Vu l'avis du comité social territorial du 21 mars 2023,  
Vu le rapport soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** d'autoriser l'étude relative à l'acquisition et la mise à disposition de deux véhicules électriques permettant d'assurer les trajets des personnels de garde entre le site de Kléber et le centre de secours de Longwy.